

**CÉRÉMONIE ORGANISÉE A L'OCCASION DE LA PREMIÈRE
RÉUNION
DU CONSEIL DE DIRECTION
DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE AU PROFIT DES
VICTIMES**

**Allocution prononcée par le juge Akua Kuenyehia
PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE**

(Allocution prononcée en anglais)

La Haye, 22 avril 2004

Votre Excellence Monsieur Tadeusz Mazowiecki,

Madame le Ministre Simone Veil,

Votre Éminence l'archevêque Desmond Tutu,

Chers invités,

Nous vous souhaitons la bienvenue à la cérémonie organisée à l'occasion de la première réunion du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale, réunion qui constitue une étape historique de plus dans la mise en place de cette institution. Si l'institution est sur le point d'être prête pour engager des poursuites judiciaires, un nouvel organe d'une importance extrême pour le système judiciaire international, conçu par les rédacteurs du Statut de Rome, vient juste de se mettre au travail.

Mesdames et Messieurs, le Statut de Rome est novateur à de nombreux égards mais la place qu'il réserve aux victimes de crimes internationaux est souvent présentée comme l'un de ses aspects les plus uniques.

Le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes a été créé pour reconnaître que la justice consiste non seulement à punir les auteurs de crimes mais également à rendre leur dignité aux victimes de ces crimes. Pour la première fois de l'histoire du droit pénal international, les victimes des crimes les plus haineux qu'ait connus l'humanité (crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocides) ont la possibilité d'être entendues et de voir redresser les torts causés par les auteurs de ces infractions déclarés coupables par une cour pénale internationale permanente.

Associé au mandat judiciaire de la Cour, le Fonds d'affectation spéciale constitue un effort inédit et unique visant à apporter au moins un certain réconfort aux victimes, notamment en contribuant par des moyens concrets pour les aider à reprendre le cours de leur vie. Par l'intermédiaire de l'octroi par la Cour de réparations (sous la forme de la restitution, l'indemnisation ou la réhabilitation) résultant des ordonnances rendues contre les auteurs de crimes déclarés coupables, les victimes peuvent reconstruire et retrouver l'espoir grâce à la reconnaissance de ce qui leur est arrivé.

Les cinq membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale sont chargés par l'Assemblée des États parties de relever le défi considérable consistant à mener les activités et les projets dudit Fonds. À notre grande satisfaction, le Conseil de direction se compose de membres éminents dont l'expérience et la sagesse s'associeront pour garantir sans aucun doute l'efficacité et le succès du Fonds.

C'est donc pour moi un grand honneur de vous présenter les membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.

Sa Majesté la Reine Rania Al-Abdulah de Jordanie, qui est malheureusement retenue par d'autres engagements urgents après les réunions de travail des jours passés, a été élue pour représenter la région asiatique au sein du Conseil de direction. En tant qu'épouse du chef de l'État, la Reine Rania se préoccupe de questions d'intérêt national et international, telles que l'environnement, le développement de la jeunesse et les droits de l'homme. Sur le plan international, elle est membre du Conseil d'administration du Fonds mondial pour les vaccins de l'enfance, du Forum économique mondial, de la *International Youth Foundation* et de la *Foundation for International Community Assistance*. En Jordanie, la Reine Rania préside la Commission royale des droits de l'homme. En outre, elle a créé

le premier centre du monde arabe destiné à combattre la maltraitance des enfants et a activement promu la réforme du système éducatif et l'apprentissage de l'informatique.

Son Excellence M. Tadeusz Mazowiecki (Pologne) a été élu pour représenter les États d'Europe orientale au sein du Conseil de direction. Il est l'un des fondateurs de *Solidarnosc* et a été le premier Premier ministre polonais après la fin de l'ère communiste. Il a fondé et présidé l'Union démocratique, devenue ensuite Union pour la liberté. Il a occupé divers postes au sein du Parlement polonais, en étant notamment membre de la commission parlementaire constitutionnelle, de la commission parlementaire de défense et président de la commission parlementaire conjointe Union européenne-Pologne. Sur le plan international, il a été rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en ex-Yougoslavie. M. Mazowiecki est actuellement président de la Fondation polonaise Robert Schuman. Il a reçu plusieurs prix et doctorats honorifiques en reconnaissance de ses activités dans le domaine des droits de l'homme.

Madame le Ministre Simone Veil (France) a été élue pour représenter les États d'Europe occidentale et autres au sein du Conseil de direction. Madame Veil a été la première présidente du Parlement européen élu au suffrage universel en 1979 et a présidé la Commission juridique du Parlement européen. En France, elle a occupé des postes de premier plan au sein du Ministère de la santé et de la sécurité sociale. Elle a été nommée Ministre d'État et Ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville en 1993. Survivante d'Auschwitz, Madame Veil est actuellement présidente de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et est membre du Conseil constitutionnel français depuis 1998. Pour son rôle largement reconnu en matière de défense et de promotion des droits de l'homme, et notamment des droits de la femme, Madame Veil a été décorée par différents gouvernements et organisations en Europe, en Afrique et aux Amériques.

Son Excellence M. Óscar Arias Sánchez, dr (Costa Rica) a été élu pour représenter la région d'Amérique latine et des Caraïbes au sein du Conseil de direction. En dépit de sa participation importante aux travaux, M. Arias Sánchez n'a malheureusement pas pu assister en personne à la réunion de cette semaine, sa présence étant requise d'urgence dans son pays. Il a reçu le prix Nobel de la paix pour ses efforts visant à mettre un terme au cycle de la violence en Amérique centrale. Il a obtenu le titre de docteur en sciences politiques à l'Université d'Essex et, après l'adoption de ce qui est communément appelé le « Plan de paix Arias », il a reçu une cinquantaine de doctorats honorifiques. Auteur de plusieurs ouvrages sur la paix et la politique, il a fondé la Fondation pour la paix et le progrès de l'humanité en utilisant la récompense attachée au prix Nobel.

Son Éminence l'archevêque Desmond Tutu (Afrique du Sud) a été élu pour représenter la région africaine au sein du Conseil de direction. Desmond Tutu a acquis une reconnaissance internationale en 1984 lorsqu'il a reçu le prix Nobel de la paix pour son travail en vue d'une société démocratique et juste sans division raciale. Desmond Tutu a continué à travailler pour aider l'Afrique du Sud dans la période de transition qui a suivi la fin de l'apartheid en présidant la Commission vérité et réconciliation. Il a reçu un grand nombre de doctorats honorifiques et de récompenses internationales.

Ces derniers jours, le Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, avec les juges et le Greffier de la Cour pénale internationale, ont examiné avec ardeur une série de questions relatives à la mise en œuvre du Fonds. Ensemble, nous avons fait un grand pas vers l'établissement de cette institution vitale.

Vingt-cinq ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, Elie Wiesel a écrit :

« Au risque de déplaire, il convient de souligner que les victimes ont souffert plus et plus profondément de l'indifférence des observateurs que de la brutalité des bourreaux. La cruauté de l'ennemi n'aurait pas pu briser le prisonnier ; c'est le silence de ceux dont il pensait qu'ils étaient ses amis — cruellement plus lâche, plus subtil — qui lui ont brisé le cœur. Il ne pouvait plus compter sur personne (...) Cela (...) a empoisonné son désir de vivre (...) Si c'est là la société humaine dont nous venons — et qui nous abandonne aujourd'hui —, pourquoi vouloir y retourner ? »
[traduction non officielle]

Dans les dispositions de ses instruments relatives aux victimes, en particulier en ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale, la Cour tient compte de ces propos et s'engage à rompre le silence et à entendre les voix des victimes.

Nous vous accueillons en cette importante occasion et espérons bénéficier de votre collaboration et recevoir vos contributions qui permettront de développer et de préserver cet outil inédit qu'est le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.

Je vous invite maintenant à vous lever pour une minute de silence, minute de silence qui sera suivie d'un intermède musical consacré au souvenir et à la réflexion.